

APPEL À LA CRÉATION D'IMAGE

DES PRIX ET LA POSSIBILITÉ D'ÊTRE EXPOSÉ À BOZAR DANS LE CADRE DU FESTIVAL *NEXT GENERATION, PLEASE!*

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le festival *Next Generation, Please!* est un festival européen organisé par le Palais des Beaux-Arts dans lequel les jeunes sont invités à réfléchir à l'avenir de l'Europe. Quelles nouvelles idées pleines d'espoir les jeunes ont-ils pour l'Europe ? Quelle image pourrait représenter le mieux la vision d'une génération sur son avenir ? Nous vous invitons à laisser libre cours à votre imagination et à créer une image de campagne unique pour le festival qui rassemblera 10 projets entre le 9 et 13 mai 2018.

En vous basant sur les thématiques abordées dans le cadre de ce projet et sur les 10 projets qui seront présentés pendant le festival, nous vous invitons à proposer votre propre interprétation visuelle d'un nouvel avenir pour l'Europe. L'image sélectionnée sera au cœur de la communication du festival et plusieurs prix seront proposés (voir ci-dessous).

Toutes les formes de création sont les bienvenues : graphisme, illustration, collage, etc.

Cliquez [ici](#) et [ici](#) pour en savoir plus sur le projet.

I. ORGANISATEUR

Le **Palais des Beaux-Arts de Bruxelles**, société anonyme de droit public à finalité sociale dont le siège social est établi au Palais des Beaux-Arts, rue Ravenstein 23 à 1000 Bruxelles, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0895.408.978.

II. PRIX

Les prix à remporter sont les suivants :

- Pour la 1^{re} place, le gagnant recevra 600€ et des tickets pour des événements BOZAR d'une valeur de 50€. Son image sera sélectionnée pour la campagne print et digitale du festival et sera exposée dans le Palais pendant le festival *Next Generation, Please!*
- Pour ceux dont les images seront classées en 2^e à 3^e places, ils recevront chacun 150€ et des tickets pour des événements BOZAR d'une valeur de 50€. Leur image sera exposée au Palais pendant le festival *Next Generation, Please!*
- Pour ceux dont les images seront classées entre la 4^e et la 10^e place, une carte BOZAR FRIENDS -26 (valable 1 an) leur sera offerte et leur image sera exposée au Palais pendant le festival *Next Generation, Please!*

L'équipe de communication de BOZAR contactera les gagnants personnellement pour la remise de leurs prix.

III. THÈMES

Les thèmes suivants seront abordés lors du festival Next Generation, Please!, et peuvent nourrir votre réflexion :

- La citoyenneté et le sens civique
- La révolution et la contestation
- La démocratie et la participation
- La liberté d'expression
- La migration et le mélange culturel
- La pluralité, l'unité dans la diversité
- L'identité, l'identité européenne
- Les frontières (ouvertes)
- La justice sociale et la sécurité sociale
- La guerre, plus jamais !
- Les récents conflits européens
- L'histoire européenne
- La culture européenne
- Les tabous et stéréotypes

IV. DURÉE DU CONCOURS

Le concours se déroule du 20 janvier au 20 février 2018 selon les modalités du présent règlement.

Note - délai prolongé pour la remise des propositions : lundi 5 mars 2018 inclus.

V. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants au concours acceptent les présentes conditions :

5.1 Conditions d'accès

Le présent concours est accessible uniquement aux personnes qui sont

- âgées de 18 à 26 ans
- disponibles entre le 26 février 2018 et le 11 mars 2018 pour d'éventuelles adaptations de leur projet

5.2 Modalités de participation

Pour être sélectionnée, l'image doit être envoyée à mathilde.schmetz@bozar.be avant le **5 mars 2018 inclus** sous l'un des formats suivants :

- tiff, format A3, 300 dpi
- pdf haute définition, format A3

En plus de l'image, merci de nous transmettre votre adresse email, numéro de téléphone, nom complet et âge. Un mot d'explication de l'œuvre est également le bienvenu, mais il n'est pas obligatoire.

5.3 Sélection des gagnants

5.3.1 L'image gagnante

L'image gagnante sera sélectionnée pour la communication du festival et utilisée à travers différents supports : affiches distribuées à Bruxelles, flyer, annonces publicitaires, communication via les réseaux sociaux et notre site web www.bozar.be. La mise en page finale des matériaux de communication sera faite par l'équipe de graphistes de BOZAR.

5.3.2 Les 9 autres images sélectionnées

Les 9 autres premières œuvres sélectionnées pourront être exposées dans les salles du Palais des Beaux-Arts lors du festival Next Generation, Please!, du 9 au 13 mai 2018. Chaque travail sélectionné sera accompagné du nom du créateur et éventuellement, d'un petit mot d'explication. L'entrée à l'exposition sera gratuite.

Plusieurs membres de l'équipe de BOZAR se rassembleront pour choisir les images gagnantes :

- Melat Gebeyaw Nigussie, coordinatrice du projet *Next Generation, Please!*
- Mathilde Schmetz, Communication Officer
- Olivier Rouxhet, Graphic designer
- Johan Van Roy, Head of Communication

Les gagnants seront annoncés le vendredi 23 février 2018.

VI. LICENCE EXCLUSIVE D'UTILISATION TEMPORAIRE DE L'ŒUVRE / DROITS D'AUTEUR

Les participants autorisent explicitement par le simple fait de participer à ce concours, le Palais des Beaux-Arts à utiliser l'image créée pour ce concours à titre exclusif pour la communication du festival Next Generation, Please! qui a lieu du 9 au 13 mai 2018, tant sur des supports de communication imprimés qu'en format digital (site web de BOZAR, réseaux sociaux de BOZAR). Ils restent néanmoins propriétaires de leur œuvre mais s'engagent à ne pas demander de rémunération au Palais des Beaux-Arts.

L'auteur renonce à se prévaloir, le cas échéant, de son droit moral au respect à l'intégrité de l'œuvre (consistant à pouvoir s'opposer à la modification des Prestations et des Œuvres ou à son utilisation contraire à sa destination) dans les limites les plus largement autorisées par le droit positif applicable. En particulier, l'auteur ne s'opposera à aucune adaptation ou modification de l'œuvre que le Palais des Beaux-Arts juge utile, pour autant que chaque modification ou adaptation ne porte pas atteinte à honneur ou à la réputation de l'auteur.

Le Palais des Beaux-Arts s'engage à intégrer le copyright du propriétaire de l'œuvre sur les supports imprimés ainsi que sur le site web www.bozar.be.

Les participants garantissent à l'organisateur la jouissance des droits donnés en licence et certifie que l'œuvre est originale et ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

Après la fin du festival en mai 2018, le Palais des Beaux-Arts n'utilisera l'image de campagne qu'à des fins propres non-commerciales (utilisation strictement informative et d'archivage).

VII. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple des participants du présent règlement et des règles de déontologie sur Internet ainsi que des lois et règlements applicables aux concours, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

VIII. MODIFICATION DES TERMES

L'organisateur ne peut être tenu responsable de la modification, du raccourcissement, du report ou de l'annulation de ce concours en cas de force majeure ou pour toute autre cause.

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de leur volonté, de modifier les dates, d'annuler ou d'interrompre le concours. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait.

IX. DIFFÉRENDS

Le présent règlement est soumis au droit belge. En cas de différend relatif à son interprétation ou son exécution, les participants et l'organisateur tenteront de se concilier et de trouver une solution à l'amiable. À défaut de résolution à l'amiable de leur différend ou en cas d'échec de la médiation constaté par le ou les médiateurs, les Tribunaux de Bruxelles, rôles francophones, sont seuls compétents.